

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Eric Maheux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/844e3be6124d8fa3dcda1ca0>

Date d'obtention : 2024-08-22 20:55:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il faut agir rapidement, avec rigueur et en collaboration avec le policier. Tout se fait dans le respect et nous ne devons en aucun cas regarder les photographies. Le tout doit se faire dans 4 jours maximum. Je vais devoir aussi m'informer à l'OPQ concernant mes obligations professionnelles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus de repères pour intervenir adéquatement. En fait, je vais pouvoir intervenir avec les jeunes clients que j'ai lorsque cela arrive, donc sûrement plus efficace comme intervention que de référer à l'intervenante ayant été formée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Remplir étape par étape le formulaire. Agir rapidement et calmement. Si c'est un cas de malveillance, je contacte rapidement le policier.